

Arrêté n°2026- 388 -A

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Montbrison à compter du 19/05/2026

Demande déposée le 01/12/2025 et complétée le 23/02/2026	
Date de transmission au représentant de l'Etat : 19/05/2026	
Par :	ANDREZIEUX DISTRIBUTION
Demeurant à :	4 Bd Charles Voisin 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
Sur un terrain sis à :	18 Rue de Laplatte 42605 MONTBRISON 147 AL 405, 147 AL 406, 147 AM 383, 147 AM 384, 147 AM 394, 147 AM 399
Nature des Travaux :	Restructuration d'un bâtiment commercial existant en LECLERC EXPRESS

N° PC 042 147 25 00069

Surface de plancher 58 m<sup>2</sup>

**Le Maire,**

Vu la demande de permis de construire susvisée, déposée le 01/12/2025 par ANDREZIEUX DISTRIBUTION, enregistré sous le numéro N° PC 042 147 25 00069

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 13 décembre 2022 et sa modification simplifiée approuvée le 12 décembre 2023, mis à jour le 10 mars 2026,

Vu la demande d'annulation formulée le 13/05/2026

**ARRETE**

**Article Unique : Est annulé** la demande de permis de construire susvisée à compter de la date du présent arrêté.

MONTBRISON, le 18 mai 2026



Pour le Maire  
Arlette SURGEY  
Adjointe déléguée

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**

**Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.**